



République Française  
Département de l'Essonne  
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20260402-DEL\_2026\_04\_013-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 2 AVRIL 2026

Le 2 avril 2026 à vingt heures et deux minutes, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Olivier LEHOUSSEL, Mme Anne GRAVELEAU (n'a pas pris part au vote de la délibération n°2026-04-049), M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Fathi AÂRAB, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, M. David POLIZZI, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB, Mme Virginie POLIZZI, Mme Sarah DEGENNE, M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN, M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

### Absents excusés représentés :

Mme Chloé BERTHAUD – pouvoir à M. Romain MILLARD  
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 10 avril 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général des impôts, notamment son article 1609 *nonies C*,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-122 du 16 juillet 2020 relative à la création et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges Transférées (CLECT),

**Vu** le procès-verbal d'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026,

**Considérant** que la CLECT est chargée d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes membres et l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,

**Considérant** que chaque commune membre doit désigner un ou plusieurs représentants pour siéger au sein de cette commission,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de désigner en son sein les membres appelés à siéger au sein de cette commission,

**Considérant** que chaque commune de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay doit désigner un titulaire et un suppléant,

**Considérant** que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

**Vu** la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Considérant** le rapport de M. le Maire,

**Considérant** les candidatures de M. Romain MILLARD et M. Victor DA SILVA,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX, Mme Marina BOUTAULT-LABBE et Mme Amina ABICHOU par procuration, s'étant abstenus),**

**DESIGNE** comme représentants de la Commune au sein de la CLECT de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay :

- Titulaire : M. Romain MILLARD
- Suppléant : M. Victor DA SILVA

**CHARGE** le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 2 avril 2026,



**Le Maire,**

**Victor DA SILVA**

**Le Secrétaire,**

**Christophe OLIVIER**